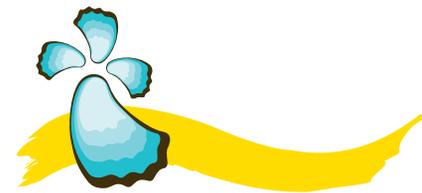


riec infos

la lettre d'information municipale de Riec/Bélon • octobre 2020
lizher-kelaouiñ kumun Rieg • here 2020



RIEC-SUR-BÉLON

expression//

« Cheminons ensemble... »



Vincent Pruvost

Adjoint en charge
des questions
d'environnement et
de mobilités.

Au sortir du confinement, la réouverture des plages et sentiers de randonnées a été une demande forte et répétée montrant l'importance de ces lieux de promenade et de détente pour les habitants de notre territoire.

Au-delà de l'intérêt touristique de nos sentiers côtiers, leur fréquentation régulière montre l'intérêt pour les Riécois.es de disposer de nombreux chemins et sentiers permettant la pratique de la randonnée, du VTT ou de la simple promenade... C'est une vraie richesse, un patrimoine naturel qu'il nous faut préserver et développer.

La mise en place de la SPPL (servitude de passage des piétons le long du littoral) issue de la loi de 1976 s'avère pourtant un vrai parcours d'obstacle, ce dossier ancien a

été relancé lors du mandat précédent et après enquête publique, approuvé par le conseil municipal puis par le Préfet.

Ce projet s'est heurté à de nombreux recours de propriétaires privés entraînant des délais importants et des jugements au tribunal administratif.

Dernièrement le tribunal de Rennes a validé une partie de ces cheminements piétons et nous sommes déterminés à établir ces sentiers au plus vite dans le respect de la tranquillité des riverains mais aussi dans la volonté d'ouvrir au public ces lieux de promenades et de découverte de nos rivières.

Nous allons également travailler à une meilleure conservation et accessibilité des chemins ruraux afin de renouer avec ce maillage ancien qui permettait autrefois des déplacements piétons entre les différentes parties de la commune. Ce travail d'entretien et d'aménagement nous permettra de maintenir cet héritage de notre commune et d'éviter que la nature - ou les intérêts privés - n'effacent les chemins d'autrefois.

Les conserver, les embellir c'est mener une action en faveur de la protection de l'environnement et de l'amélioration de notre cadre de vie.

[au sommaire]

- info municipale • p2
- zoom : Le conseil municipal • p3
- Eau & Assainissement. Cimetière • p3
- agenda & état civil • p4

[votre mairie]

4, rue François Cadoret
29340 Riec-sur-Bélon
tél. 02 98 06 91 04
fax 02 98 06 50 40
accueil@riecsurbelon.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi
8h30 - 12h et 14h - 17h
sauf le jeudi 8h30 - 12h et 15h30 - 17h
et le samedi 10h - 11h30

Permanences des élus

- Sébastien MIOSSEC, Maire, mercredi, 14-17h, sur rendez-vous
- Josick TALGORN, urbanisme, bâtiments, patrimoine, le vendredi de 10h à 12h sur rendez-vous.
- Catherine HUS, cohésion sociale et handicap, sur rendez-vous
- Vincent PRUVOST, environnement et mobilités, sur rendez-vous
- Florence PENICHE, citoyenneté et communication, sur rendez-vous
- Didier CADO, vie associative, sur rendez-vous
- Aude MARSILLE, culture, commerce, tourisme et animation, sur rendez-vous
- Vincent PENNOBER, voirie, sur rendez-vous
- Cécile HENNÉ, jeunesse, scolaire et petite enfance, sur rendez-vous.

Permanence de l' élu d'astreinte le samedi de 10h à 11h 30

Riec infos :

Directeur de publication : Sébastien MIOSSEC
Comité de rédaction : Florence PENICHE, Lionel BOURGEOIS
Réalisation/mise en page : Service communication
Crédits photo : Mairie
Impression : Imprim'Graphik
Tirage : 1000 exemplaires

l'image du mois//



Des portes ouvertes à La Numéro 3

Le Samedi 10 octobre, l'équipe municipale avait organisé une journée portes ouvertes à La Numéro 3 pour faire découvrir ce nouvel équipement culturel et associatif aux riécois.es. Plus de 200 habitants ont pu déambuler par petits groupes de 10 personnes (contexte COVID oblige) dans les différents espaces accompagnés par des élus, guides pour l'occasion.

Les visiteurs ont pu donc évoluer dans le bâtiment principal, auparavant le presbytère et qui aujourd'hui accueille 3 salles associatives, un lieu de convivialité (le salon) et un office équipé pour l'organisation de repas.

Ensuite, dans une extension tout en ossature bois, les visiteurs ont pu découvrir une salle entièrement dédiée aux événements culturels et associatifs dotée d'un gradin rétractable de 196 places, d'un écran de projection et d'installations scéniques.

Un élu est présent chaque samedi matin en mairie de 10h à 11h30, pour répondre le cas échéant aux questions des administrés.

info municipale

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

C'est un établissement administratif public organisé de la façon suivante :

- Un président : le maire de la commune
- Un conseil d'administration : celui-ci est formé à parité d'élus locaux (actuellement 8 à Riec-sur-Bélon) et de personnes nommées par le maire, représentant des associations compétentes dans le domaine de l'action sociale (8 également).

Le conseil d'administration décide des orientations et des choix de la politique sociale locale. Le financement du CCAS est assuré en grande partie par la commune (par exemple, sachez qu'un tiers des recettes des concessions au cimetière servent à financer le CCAS).

Quelles sont ses missions ? Quel est le soutien apporté ?

Il accompagne l'attribution des aides sociales légales : Il informe et guide les habitants en situation de fragilité et instruit les demandes d'aides.

Il est à l'initiative d'actions sociales locales :

- aide alimentaire régulière apportée par la Banque Alimentaire aux personnes en grande difficulté, organisation de la

collecte alimentaire annuelle :

- aides financières ponctuelles
- attribution de prêts sans intérêts
- participation au financement d'activités sportives ou culturelles grâce aux Pass Loisirs
- organisation du repas des retrouvailles, moment convivial réunissant nos aînés
- commande et distribution de colis de Noël destinés aux personnes âgées

Sa mission est également de permettre l'accompagnement des demandeurs d'emploi, de développer des actions contribuant au maintien à domicile des personnes âgées et à la prise en compte du handicap et au soutien des aidants.

Ce champ d'actions varie selon les communes. Il n'existe pas réellement de limite à ces initiatives, en dehors des moyens dont dispose le CCAS et la politique sociale de la municipalité.

Catherine HUS, est l'adjointe au maire en charge de la cohésion sociale.

A ce titre, et par délégation, elle anime et administre le CCAS de la commune pour mettre en place des actions en faveur des personnes en difficulté.

Elle anime également l'équipe locale de distribution de l'aide alimentaire et assure des permanences en mairie sur rendez-vous.

Agnès COMBES, est l'agent municipal qui accompagne Catherine HUS dans la mise en œuvre des actions du CCAS. Elle est en charge du suivi administratif et gère différentes actions intergénérationnelles (l'aide alimentaire, le repas des retrouvailles, les secours divers (bons alimentaires, bons d'essences), les pass loisirs ou bien encore les aides aux séjours jeunes).

Elle reçoit sur rendez-vous en mairie.



Catherine HUS



Agnès COMBES



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezeh

Président : Sébastien MIOSECC

Vice-Présidente : Marie-Françoise LE ROCH

Directrice : Aurélie NOGER

Les membres :

8 élus communautaires + 8 élus représentant des associations œuvrant dans les domaines du handicap, des personnes âgées, de l'insertion, de la lutte contre les exclusions, de la prévention, de l'animation et du développement social.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) est également un acteur important de l'action sociale locale.

Son conseil d'administration est composé en nombre égal de membres élus par le conseil communautaire et de membres nommés par le président. Le nombre maximum de membres s'établit à 17.

Le CIAS est compétent en matière :

- de gestion, de suivi et d'aménagement des logements d'urgence et d'insertion, dit logements ALT (Allocation Logement Temporaire)
- de gestion et d'animation d'un Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) pour les personnes âgées de plus de 60 ans,
- de coordination de l'approvisionnement en denrées des structures distributrices de l'aide alimentaire sur le territoire communautaire.
- de livraison de repas à domicile pour les personnes âgées ou atteintes par un handicap temporaire ou permanent (552 bénéficiaires en 2019, tarification sociale de 7,50 à 11,55 €)
- d'actions en faveur des personnes âgées ou handicapées : soutien à l'organisation du transport des centres d'accueil de jour pour les personnes désorientées.

Un véhicule propre pour les services techniques

L'industrie automobile propose aujourd'hui une gamme de véhicule propre intéressante et notamment en ce qui concerne les véhicules utilitaires.

En 2019, la commune s'est engagée dans une démarche communautaire en faveur de la transition énergétique (PCAET) et souhaite également participer au développement de solution durable en matière de mobilité.

C'est pourquoi, l'équipe municipale a décidé d'acquérir un véhicule électrique utilitaire de type Citroën Berlingo pour le fonctionnement des services techniques en remplacement d'un véhicule utilitaire ancien à énergie fossile (Renault Trafic).



Laurent GRAIGNIC, responsable des travaux en régie et du parc de véhicules, a été chargé de cet achat.

La reprise de l'ancien véhicule hors d'usage a permis à la commune de bénéficier de la prime à la reconversion d'un montant de (5 000 euros TTC). La commune a également obtenu un bonus écologique de 5 000 euros TTC supplémentaire et d'un montant de reprise de 1 800 euros.

Un nouveau défibrillateur implanté sur la commune

Les services techniques installent régulièrement des défibrillateurs dans les locaux municipaux afin de doter la commune d'un nombre suffisant d'appareils et d'un maillage efficace sur le territoire de la commune.

Après la mairie, la salle polyvalente, c'est donc le secteur de l'École Bosser qui est équipé avec un appareil situé à l'entrée de l'École élémentaire.

Rendre le conseil municipal plus participatif et plus collaboratif.



Le Conseil Municipal se réunit de 7 à 8 fois par an. Il règle, par ses délibérations, les affaires de la commune. Les réunions sont publiques cependant le public présent n'a pas la possibilité de prendre part aux

débats. La nouvelle équipe municipale souhaite associer les habitants intéressés pour établir une nouvelle relation de confiance avec le plus grand nombre. En effet, rendre accessible les travaux du conseil municipal via un affichage en mairie ou bien une traçabilité des actes sur un site internet ne suffit plus pour susciter intérêt et compréhension de la part des habitants. Si le fonctionnement du conseil municipal est très encadré par la loi, il existe des possibilités permettant de faire connaître et interroger le travail des élus. C'est

pourquoi, l'équipe municipale proposera désormais, en fin de séance du prochain conseil municipal, un espace d'échanges autour d'une thématique communale. Pour cette première fois, les sujets abordés seront le nouveau site internet et la future nouvelle charte graphique de la commune. Nous vous invitons à participer à la prochaine séance du conseil municipal du 2 novembre – 18h45 à La Numéro 3.

Eau et assainissement

Le 28 Juillet 2010, l'ONU vote la résolution sur l'accès à une eau de qualité et à des installations sanitaires comme un droit humain. Le texte "déclare que le droit à une eau potable propre et de qualité et à des installations sanitaires est un droit de l'homme, indispensable à la pleine jouissance du droit à la vie". Nos pays dit « développés » ne mesurent pas toujours à sa juste valeur, cette chance que nous avons tant elle est devenue banale dans notre vie quotidienne : nous ouvrons le robinet et tirons la chasse d'eau sans nous poser la moindre question tandis que dans le monde 3 personnes sur 10 n'ont pas accès à des services en eau potable gérés en toute sécurité et 6 personnes sur 10 ne disposent pas d'installations sanitaires gérées en toute sécurité. A notre niveau local, c'est grâce au travail quotidien de la régie des eaux de Quimperlé Communauté que l'alimentation en eau

potable et les rejets des eaux usées se font avec fiabilité. En tant que conseiller municipal délégué à l'eau et à l'assainissement pour Riec sur Bélon, Gilles Gentil assure le rôle d'interface entre la commune et la régie des eaux : remontées éventuelles des habitants, informations sur les projets à court et moyen termes, etc... Il a pris la mesure des enjeux auxquels nous (citoyens et commune) aurons à faire face dans un contexte de changements climatiques : sécurisation de la ressource en eau, en terme de qualité mais aussi en terme de quantité, préservation du milieu naturel des rejets d'eaux usées et pluviales... La tâche est vaste. Gilles Gentil a une expérience professionnelle qui lui a permis d'aborder ces sujets (parfois très techniques) en tant qu'interlocuteur auprès de la régie des eaux. Il reste disponible aux demandes éventuelles des Riecois.es.

La gestion du Cimetière communal se modernise



Le cimetière communal contient plus de 1 100 concessions et un columbarium de 70 cases. Sa gestion étant devenu complexe sans outil performant, la commune a donc réalisé un travail important de remise à jour des données du cimetière et du columbarium. La société GESCIME, experte dans le domaine de la gestion de sites funéraires, a accompagné la commune dans ce projet de restructuration et d'optimisation, tant dans la gestion interne que dans les services proposés aux

administrés. Ce travail, certes encore imparfait au regard des diverses données qu'il a fallu collecter et retranscrire, permet aujourd'hui de mettre à disposition de tous (administré, titulaire d'une concession, familles) un site internet pour consulter et obtenir des informations pratiques sur les concessions du cimetière du bourg www.riecsurbelon.fr

Ce travail de restructuration a permis de déterminer un certain nombre de concessions échues, c'est-à-dire des concessions arrivées à échéance et non renouvelées. Dans cette situation, le terrain concédé fait retour à la commune. Il ne peut cependant être repris par elle que deux années révolues après l'expiration de la période pour laquelle le terrain a été concédé. Dans l'intervalle de ces deux années, les concessionnaires peuvent user de leur droit de renouvellement.



Parce que l'espace vient à manquer et les concessions libres étant devenues rares, la commune a donc engagé une démarche de récupération de concession. Une cinquantaine de concessions vont être identifiées par des plaquettes d'information. La période de la Toussaint sera propice pour informer le plus grand nombre. Les familles concernées doivent se manifester en Mairie afin de faire connaître leur souhait quant au renouvellement de la concession ou son abandon.



Opération SOLIDEIZ /

L'opération Solideiz menée par Quimperlé Communauté, ayant pour but d'apporter un soutien au commerce local, a commencé depuis le 15/10 et durera jusqu'au 31/12/20. Elle concerne, à ce jour, quatre commerces du centre bourg (Arno and Co, Atelier Pat' à Bois, le welcome, la librairie Saupin). Le principe est simple, grâce à un système de bons d'achat, l'agglomération, en partenariat avec la plateforme Beegift, double votre pouvoir d'achat dans les commerces locaux. Pour en savoir plus, rendez vous sur le site internet de Quimperlé Communauté.

Déclaration annuelle des Ruches

Tout apiculteur, même avec une seule ruche, est tenu de déclarer chaque année les ruches dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leur emplacement. La période de déclaration est fixée entre le 1er septembre et le 31 décembre 2020. Cette déclaration doit se faire prioritairement en ligne via le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr ou en sur formulaire papier disponible dans votre mairie.

agenda

Mem

Médiathèque espace mélanie

Du 16 octobre au 5 décembre 2020



Expo photo "Aventures Maraîchères"
par Patrice CALAMEL
Entrée libre

Samedi 14 novembre 2020 - 11h

Bébé Bouquine
Jusqu'à 4 ans
Entrée libre

Vendredi 20 novembre - 17h

Café Graine
Mise en sachets de graines de fleurs,
plantes, légumes

Du 8 décembre au 9 janvier



Expo "Il ya 90 ans, la Tempête"
Entrée libre

Samedi 12 décembre 2020 - 11h

Bébé Bouquine
Jusqu'à 4 ans
Entrée libre

Vendredi 18 décembre - 17h

Café Graine
Mise en sachets de graines de fleurs,
plantes, légumes



RIEC-SUR-BÉLON

Plus d'informations sur notre site internet www.riecsurbelon.fr

Vie associative

Dimanche 22 novembre 2020 - 10h à
12h30 et 14h à 17

**Atelier QiGong par l'association
Edelweiss 29**
Maison du Temps Libre
Ouvert à tous sur inscription
<mailto:hygitao.conseil@gmail.com>
06 51 98 82 29

**La mission locale du Pays de
Cornouaille**, acteur de l'action
sociale dans le domaine de l'insertion
professionnelle des jeunes, met en ligne
son nouveau site internet :
www.mlpc.asso.fr

Recensement de la population

Le recensement de la population
riécoise aura lieu du 21 janvier au 20
février 2021 et, dès aujourd'hui, élus
et services municipaux se mobilisent
pour réaliser cette campagne 2021
importante pour la commune.



Pour réaliser ce recensement, la
commune va recruter une dizaine
d'agents recenseurs.
Si cela vous intéresse, ou si vous
connaissiez quelqu'un que cela peut
intéresser, contactez-nous :
Accueil de la mairie :
02 98 06 91 04 et accueil@riecsurbelon.fr

[état civil]

Bienvenue à

Août 2020

- Salomé PÉRON
24, rue de Trémor

Septembre 2020

- Ezio YVON
4, lieu-dit Keranna

Octobre 2020

- Jasmin GABILLET
5, Keraoret

Message de sympathie aux familles de

Août 2020

- Denise FÉVRIER épouse ROUAT,
94 ans, 6 Rue Saint Pierre

Septembre 2020

- Marie DELMAËRE ép. CHEVALIER,
88 ans, 6, Impasse de Lanvouez
- Georges NICOLAS, 78 ans,
21 Allée des Saules
- Pierre-Yves QUEUDET, 72 ans,
2, Rue d'Arvor
- Jeannine TREGUIER ép. SELLIN,
89 ans, 2, Cherou

Octobre 2020

- Danielle PIOCT ép. SELLIN,
80 ans, 5 Allée des Charmilles
- Charles CHICHE, 67 ans
20 Rue Mélanie Rouat
- Jackie LÉTOURNEAU, 78 ans
5 Rue de l'Étang

[numéros utiles]

Urgences :

Samu - 15
Police secours - 17
Pompiers - 18
Allo enfance maltraitée - 119
Secours aux sans abris - 115
Violence conjugale - 3919
Centre anti-poison - 02 99 59 22
22

Gendarmerie :

Pont-Aven / tél. 02 98 06 07 28
Moëlan/Mer / tél. 02 98 39 71 07

Centre hospitalier :

tél. 02 98 96 60 00